

Date de dépôt: 30 novembre 2004

Messagerie

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier la pétition
concernant l'audit global de l'Etat de Genève**

Rapport de M. Jean Spielmann

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1136 sur l'audit global de l'Etat de Genève munie de 22 signatures a été déposée le 5 décembre 1996 au Grand Conseil qui l'a adressée à la Commission des finances.

Rappel des faits

Le 25 juin 1995 le peuple genevois a accepté, par 44 034 voix contre 39 634, l'initiative 100 selon laquelle le Conseil d'Etat devait confier à une importante fiduciaire nationale le contrôle général de tous les services publics dépendant de l'Etat dans le cadre d'un audit global. Le 11 octobre 1995, le Conseil d'Etat a désigné comme mandataire, chargé de cet audit global, la société Arthur Andersen SA.

Le crédit relatif à cet audit a été voté par le Grand Conseil le 15 décembre 1995 (PL 7303) suite à un rapport de la Commission des finances qui traitait notamment du budget de l'Etat pour 1996. Ce rapport portait sur 14 projets de loi, dont le projet de loi 7303, concernant l'ouverture d'un crédit pour la réalisation de l'audit global de l'Etat voté en trois débats par le Grand Conseil en décembre 1995.

Les travaux de l'audit ont débuté le 26 février 1996, les conclusions de l'étude ont été rendues le lundi 14 octobre 1996.

Le Conseil d'Etat a établi en février 1997 un premier rapport (RD 272) relatif à la réforme de l'Etat de Genève.

C'est au cours des travaux de la Commission des finances sur le budget 1997 que cette pétition a été traitée, elle aurait dû être mentionnée dans les objets traités par le rapport de commission sur le budget.

En mars, 2003, la Commission des finances examinant le tableau des objets en suspens, lors de sa séance du mercredi 12 mars 2003, s'est rendu compte que cette pétition n'avait pas été jointe au rapport sur l'audit global de l'Etat. La Commission des finances unanime a chargé le président de la Commission des finances de présenter un rapport sur cet objet au Grand Conseil en proposant au Grand Conseil de déposer la pétition 1136 sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignement.

Objet de la pétition

L'objet de la pétition 1136 est le refus de la proposition contenue dans le rapport Andersen de confier toute la production audiovisuelle au secteur privé. Le DIP a présenté, pour le budget 2004, la création d'un service Ecoles Médias (SEM) qui regroupe les cinq services de prestations audiovisuelles, technologies de l'information et de la communication, ressources documentaires pédagogiques. Ce service intègre les missions actuellement confiées à l'Atelier Technique Audiovisuel (ATAV), au Centre de Production Audiovisuelle (CPAV), au Centre Pédagogique des Technologies de l'Information et de la Communication (CPTIC), au Centre de Ressources Documentaires et Pédagogiques (CRDP) et au Service d'éducation aux médias de l'enseignement primaire (EDMED).

Le budget 2005 est constitué de la totalité des ressources, humaines et financières, permettant aux services d'assurer les missions qui leur sont confiées. Cette réalité démontre que les risques de privatisation telle que préconisée par le rapport Andersen et qui a fait l'objet de la pétition 1136 est aujourd'hui sans objet.

Conclusions

Les revendications légitimes contenues dans la pétition 1136 n'étant plus d'actualité, la Commission des finances unanime, vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1136)

concernant l'audit global de l'Etat de Genève

Madame la présidente,
Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous avons pris connaissance des propositions contenues dans l'audit global de l'Etat de Genève par Arthur Andersen concernant l'audiovisuel.

L'analyse qui est faite de la situation n'est pas pertinente pour les raisons suivantes:

- la proposition de création d'un centre unique de documentation est déjà réalisée depuis 1994;
- la proposition de confier toute la production audiovisuelle au secteur privé augmenterait considérablement les coûts. L'amortissement de l'équipement est, dans le secteur privé, établi sur 24 mois, tandis qu'au CPAV (centre de production audiovisuelle) le matériel n'est renouvelé que tous les 7 à 8 ans et qu'en plus les installations obsolètes sont recyclées dans le département.

Nous tenons à protester contre le manque de rigueur qui est à l'origine des erreurs concernant la situation de l'audiovisuel du département de l'instruction publique.

Par conséquent, nous prions le Grand Conseil de refuser d'entrer en matière sur les éléments audiovisuels du rapport Andersen.

Nous demandons au Grand Conseil d'entendre une délégation de personnes responsables dans les domaines audiovisuels afin de présenter la situation actuelle et les enjeux du futur.

Nous espérons que notre pétition sera prise en considération. Nous restons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez d'autres précisions et nous vous adressons l'assurance de nos sentiments distingués.

N.B. : 22 signatures

M. Gad Borel

*Le représentant de l'UCESG
au Conseil de l'audiovisuel*

90, route de Thonon
1222 Vérenaz